

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 09

L'an deux mil onze, le vingt cinq novembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 21/11/2011

Présents : Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., JACOMET M., LEYDET P., MASSE O.,
REYNAUD P., Mmes GIORDANO E. et OBRADOS A..

Absents : Mr DROGOUL- SPANU D et Mme RIGAUULT N..

Objet: FSL 2 012

« mise en sécurité du stationnement aux abords de la voie ferrée »

Monsieur le Maire indique que pour soutenir financièrement le projet « mise en sécurité du stationnement aux abords de la voie ferrée », il propose de déposer auprès du Conseil Régional un dossier dans le cadre du Fonds de Solidarité Locale en vue d'obtenir une aide de 10 800€ soit 80% du montant HT du projet.

La réalisation de cet aire de stationnement résoudrait bien des problèmes car à certaines périodes les véhicules sont garés anarchiquement sur la place ou sur les voies communales et ensuite garantirait une sécurité pour les véhicules mais plutôt pour les piétons qui ne savent plus où marcher, l'avenue de la gare étant assez fréquenté par les promeneurs et pas les usagers des chemins de fer.

L'Assemblée Délibérante à l'unanimité de ses membres est favorable à ce projet qui de plus a reçu l'aval des Chemins de Fer de la Provence ; Elle confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ces travaux et à leur réalisation ainsi que pour présenter un dossier FSL auprès du Conseil Régional.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



André PESCE
Maire de LE FUGERET

R.F.

Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR : 28/11/2011
004-210400909-20111125-DE_2011_36-DE